

ESPACE PIERRE MENDES FRANCE

Avenue Léon Pintard, 30700 St Quentin la Poterie
04 66 81 93 86 bibliotheque@saintquentinlapoterie.fr

Bibliothèque municipale

Centre socioculturel intercommunal PMF

04 66 22 42 07
csi30@orange.fr / www.csipmf.fr

MARATHON D'ECRITURE *24 Heures d'écriture*

Règlement pour les 24 heures d'écriture

QuickTime™ et un décompresseur sont requis pour visionner cette image.

1. Durée

a. Le marathon se déroule sur le principe du non-stop, c'est-à-dire 24 heures continues.

Ceci du **samedi 14 septembre 14 heures au dimanche 15 septembre 2013 à 14 heures.**

b. Les marathoniens (nes) doivent se présenter sur les lieux du marathon au moins 30 minutes avant le lancement officiel.

2. Temps de repos

Les marathoniens (nes) ont droit à quatre heures de sommeil - à répartir à leur convenance pendant les 24 heures.

En plus de ces quatre heures, les marathoniens (nes) disposent d'une heure et demie pour des temps de « grignotages » et besoins « urgents ».

3. 2 catégories :

- Thème imposé (découvert le jour du marathon)
- Thème libre

4. Définition de l'écriture

L'écriture est prise ici dans son sens le plus large.

Il s'agit en fait d'une « activité d'écriture », c'est-à-dire que toute activité débouchant sur un acte d'écriture sera jugée valable.

Ce n'est donc pas uniquement le travail « de la main » qui est retenu, mais toute activité de création.

5. Conditions

Tout abandon est possible.

Il est autorisé de consulter : dictionnaire, bled, grammaire, ...

Respect du règlement intérieur de la bibliothèque (notamment pas de consommation illicite...)

6. Responsabilité du comité organisateur

Les organisateurs veillent à :

- L'installation des équipements de base : tables, chaises, prises de courant, lieu de repos, lieux sanitaires, pas de connexion wifi ; (couvertures, duvets, oreillers non fournis)
- Délimiter l'espace disponible pour le Marathon ;
- Fournir un minimum de nourriture pour les marathoniens(nes) (boissons, crudités, charcuterie, pain, buffet froid)

7. Responsabilités des marathoniens(nes)

Les marathoniens(nes) sont responsables de leur projet. Ils doivent avoir se procurer tout le matériel

nécessaire pour le réaliser.

Le nécessaire d'écriture, de même que les outils techniques ou de référence sont à la charge des marathoniens(nes).

Les marathoniens(nes) gèrent leur emploi du temps dans le cadre des règlements.

Les marathoniens(nes) doivent verser une somme de 15 euros pour couvrir les frais d'inscription et de participation.

8. Attribution des prix

Un jury sera constitué pour chaque catégorie.

Un prix sera attribué au vainqueur de chaque catégorie, en fonction du projet déposé et des conditions de respect du présent règlement.

Le jury remettra sa décision le jour du **Festival du livre le dimanche 29 septembre à 12h00.**

Le texte élu dans chaque catégorie sera lu à l'occasion du Festival du Livre.

9. Date limite d'inscription : **Mercredi 28 août 2013.**